



Préavis N°02/2023

De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Jorat-Mézières, le 27 février 2023

Réf. : 1.10.101.02 / PJ/vp

Rénovation de la desserte forestière du Bois de la Côte

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Introduction

Au fil des années, voire des décennies précédentes, le réseau de dessertes du bois de la Côte s'est lentement, mais sûrement dégradé. Certains tronçons sont devenus impraticables, à tel point que les camionneurs refusent de s'y aventurer pour effectuer le transport de bois. Il en résulte que les entreprises forestières doivent acheminer les billes jusqu'aux premières places accessibles pour permettre leur évacuation.

Cette façon de procéder n'est pas rationnelle et il convient d'y remédier sans tarder.

Sur le plan financier, il convient de préciser que les travaux envisagés desservent environ 90 ha de forêts, dont environ 9 ha sur le territoire de la commune de Servion. Cette commune a été approchée, afin qu'elle participe à raison de 10% au coût total des travaux, estimés à Fr. 725'000.- avant subvention cantonale. Le courrier d'accord de la commune de Servion est annexé au présent préavis.

La Direction générale de l'environnement (DGE), division forêt a par ailleurs confirmé que le montant des subventions se monte à 70% (cf entretien du 13.10.2022 entre M. Damien Jordan, inspecteur du 5^{ème} arrondissement, MM. Patrick Emery et Pierre Jordan).

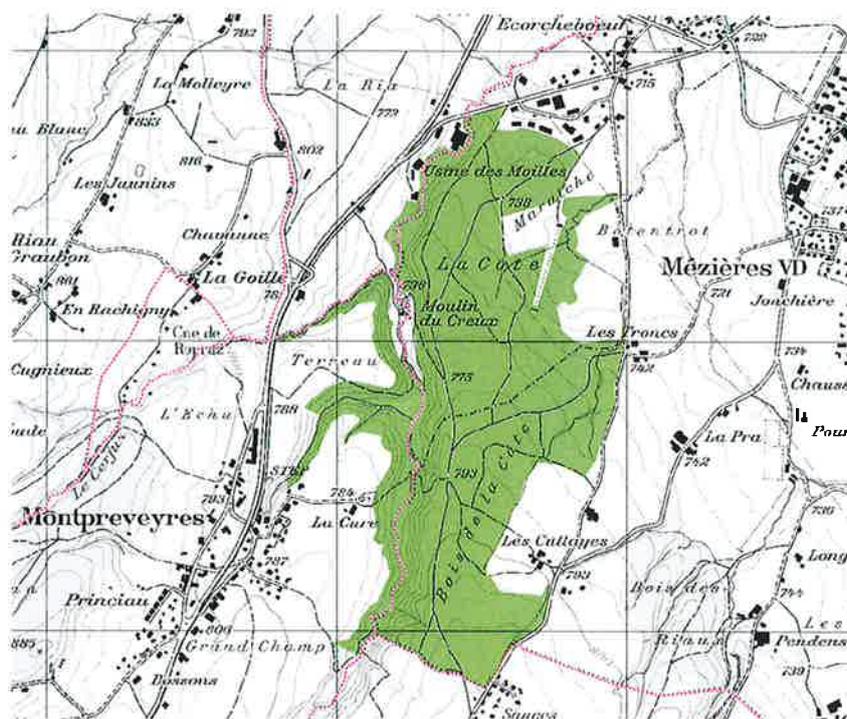


Figure 1: Périmètre du massif du Bois de la Côte

Mesures à réaliser

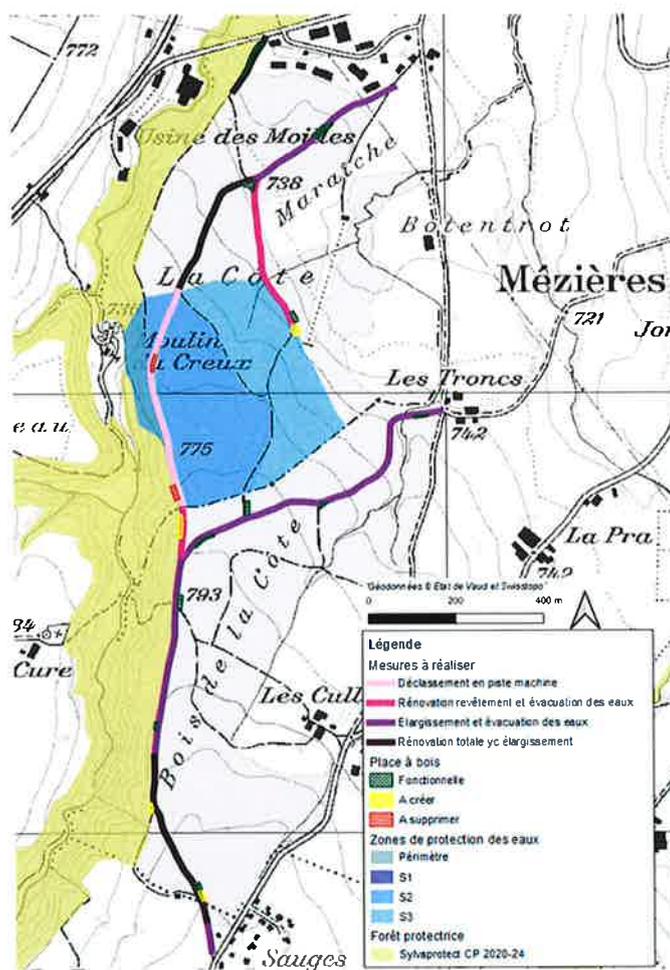


Figure 2: Mesures sur desserte à réaliser

Mesures à réaliser	quant.	Fr./u	Total Fr.	
Déclassement en piste machine (zone S1/2)	m'	500	10	5 000
Barrières physiques, suppression places à bois	m'	475	150	71 250
Couche de fermeture à rénover et évacuation des eaux	m'	1 650	200	330 000
Élargissement (max. 1 m, yc banquettes) et évacuation des eaux	m'	875	250	218 750
Rénovation totale avec élargissement	m'	1 250	50	62 500
Création de places semi-fondées (à tourner / à bois)	m ²			37 500
Prestations d'ingénieur (et pour arrondir)				37 500
TOTAL		Fr.	725 000	

Priorisation des travaux de réfection

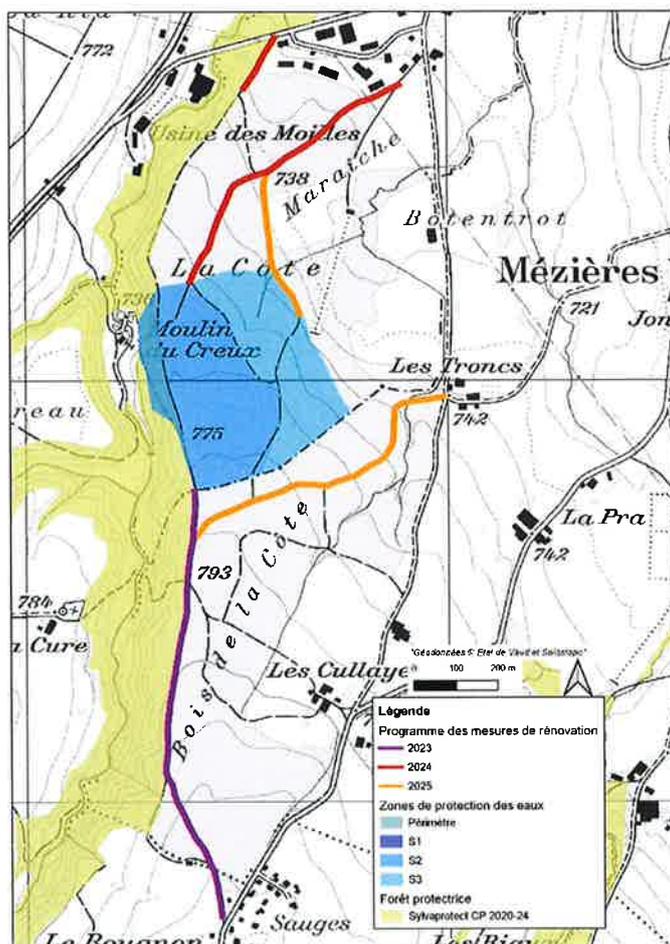


Figure 3: Programme des mesures de rénovation

Programme des travaux de rénovation		Fr.
1. Les Cullayes	2023	264 000
2. Ecorcheboeuf	2024	230 000
3. Les Troncs / Maraîches	2025	231 000
Investissement total Fr.		725 000

La Municipalité privilégie la réalisation de ces travaux en trois étapes, conformément à son plan d'investissement (2023, 2024 et 2025), afin que l'exploitation forestière courante puisse continuer à fonctionner. En effet, notre devoir est d'assurer en tout temps un accès à ce massif forestier pour permettre aussi bien les travaux courants (soins aux jeunes peuplement, coupes planifiées et plantations) que les interventions d'urgence découlant de tempêtes ou d'autres méfaits liés aux parasites (bostryches).

De cette manière, la planification telle qu'illustrée sur la carte n° 3 permettra d'intervenir en accédant depuis l'Ecorcheboeuf ou depuis Les Troncs en 2023, puis depuis Les Cullayes ou depuis Les Troncs en 2024 et enfin depuis l'Ecorcheboeuf ou Les Cullayes en 2025.

Pour terminer, il convient de préciser que le transit de camions ne sera plus possible dans la zone de sources S2 au lieu-dit le Moulin du Creux. En toute logique, ce tronçon sera déclassé en piste pour engins forestiers, et sera donc fermé à toute circulation et ne subira aucune réfection.

Concernant la demande de crédit, la Municipalité est d'avis qu'il est judicieux de demander le montant correspondant à la première étape de réalisation uniquement dans un premier temps. La méconnaissance de la nature du sous-sol et l'incertitude sur l'évolution des prix dans la situation inflationniste actuelle appelle à la prudence. Cette première étape nous permettra ainsi de mieux cerner les coûts pour les étapes futures.

Conclusions

Forts de ce qui précède, nous vous proposons de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**Le Conseil communal de Jorat-Mézières,
dans sa séance du 4 avril 2023,
vu le préavis municipal N° 02/2023,
entendu le rapport de la commission ad'hoc
entendu le rapport de la commission des finances,
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**

décide

- **d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 264'000.- pour la réalisation des travaux de réfection de la desserte forestière du Bois de la Côte, étape Les Cullayes ;**
- **de financer cet investissement de la manière suivante :**
 - **par la trésorerie courante ou par recours à l'emprunt si nécessaire,**
 - **à la fin des travaux encaissement d'une subvention estimée à 70%,**
 - **à la fin des travaux encaissement d'une participation de la Commune de Servion estimée à 10%.**
- **d'amortir l'investissement net sur 30 ans au maximum, à hauteur d'un montant déterminé à l'issue de l'ensemble des travaux et une fois confirmation du montant exact subventionné.**

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de sa considération distinguée.

Pour la Municipalité :

Le Syndic :  Patrick Emery

La Secrétaire :  Valérie Pasteris



Municipaux responsables :

M. Pierre Jordan et pour la partie financière M. Grégoire Favre.

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 février 2023.